

DECISION DU MAIRE EN DATE DU 1 AOÛT 2023

Nous, Roger DIDIER, Maire de la Ville de GAP,

- Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération de délégation de pouvoirs donnée à M. le Maire par le Conseil Municipal du 28.05.2020 visée en Préfecture le 03.06.2020 ;
- Vu les besoins de la Ville de Gap d'acheter une lame à neige et chaine AR pour le service de la voirie ;
- Vu l'article R2122-8 du code de la commande publique ;
- Considérant que la lame à neige et la paire de chaine présenté par la société VILLETON (38490 Saint André le Gaz) correspond aux besoins de la Ville de Gap ;

DECIDONS

Article 1 :

Il est conclu un marché sans publicité ni mise en concurrence avec la société VILLETON (38490 Saint André le Gaz) pour l'achat d'une lame à neige 2800X800 simple racleur caoutchouc avec un bi raclage hydraulique et une paire de chaine à neige 480/70-30 AR Tapio-NK 9 Alligator, pour un montant de 9 155,00 €uros HT.

Article 2 :

Il n'est pas accordé de garantie particulière.

La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget général 2023, article 2182.

Article 3 :

Le délai de livraison est de 14 semaines.

Article 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur Général Délégué à la Mobilité sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Monsieur le préfet des Hautes-Alpes.

FAIT ET ARRÊTÉ en MAIRIE, à Gap, le 1 AOÛT 2023

Le Maire

Roger DIDIER



Transmis en Préfecture le : 05/09/2023
Publié ou notifié le : 05/09/2023

Bordereau d'acquiescement de transaction

Collectivité : VILLE GAP (05)

Utilisateur : ACTES VILLE

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	D2023_08_350
Objet :	Il est conclu un marché sans publicité ni mise en concurrence avec la société VILLETON (38490 Saint André le Gaz) pour l'achat d'une lame à neige 2800X800 simple racleur caoutchouc avec un bi raclage hydraulique et une paire de chaine à neige 480/70-30 AR Tapio-NK 9 Alligator, pour un montant de 9 155,00 ?uros
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-07-27 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Actes individuels
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	005-210500617-20230727-D2023_08_350-AI
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 005-210500617-20230727-D2023_08_350-AI-1-1_0.xml	text/xml	1.1 Ko
Document principal (Acte individuel) Nom original : D_13017.pdf Nom métier : 99_AI-005-210500617-20230727-D2023_08_350-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	64.3 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	5 septembre 2023 à 09h20min26s	Dépôt initial
En attente de transmission	5 septembre 2023 à 09h20min26s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	5 septembre 2023 à 09h20min27s	Transmis au MI
Acquiescement reçu	5 septembre 2023 à 09h20min36s	Reçu par le MI le 2023-09-05